

**OBJECTIF STRATÉGIQUE**

**3**

SATISFAIRE LES BESOINS EN LOGEMENT EN METTANT EN ŒUVRE DES PROJETS AMBITIEUX D'AMÉNAGEMENT ET D'HABITAT

**Action 1**

## Favoriser l'aménagement durable du département

### Essonne Aménagement Exemple

Suite à un appel à candidature donnant lieu à une exposition pour les lauréats, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme de l'Environnement de l'Essonne (CAUE 91) valorise des projets d'aménagement essonniers intégrant des éléments de développement durable pouvant être exemplaires pour d'autres territoires. Le CAUE 91 entend promouvoir ces bonnes pratiques en diffusant l'exposition lors d'événementiels comme la semaine du développement durable ou au travers des moyens de diffusion des partenaires et en organisant des visites de ces opérations pendant l'année de leur reconnaissance « Essonne Aménagement Exemple ».

PILOTE	<b>CAUE91</b>
RÉFÉRENT	<b>Valérie KAUFFMAN Directrice Adjointe</b>
CONTACTS	<b>01 60 79 35 44 - caue91@caue91.asso.fr</b>
PHASAGE / MISE EN ŒUVRE	<b>Court terme (1 à 2 ans)</b>
TERRITOIRE CONCERNÉ	<b>Essonne</b>

Modalités de l'action et public(s) visé(s)

	Collectivités	Baillleurs sociaux	Aménageurs	Citoyens
Aménagement de quartiers durables	●	●	●	
Amélioration de la qualité des espaces publics	●	●	●	
Promotion d'un urbanisme durable (lutte contre l'étalement urbain, accessibilité en transport en commun...)	●	●	●	
Construction diversifiée de logements		●	●	